

Les risques en cabinet dentaire

Prévention et bonnes pratiques



Travailler au sein d'un cabinet dentaire expose les professionnels à de nombreux risques. Les identifier, les comprendre et mettre en place des mesures de prévention adaptées est essentiel pour protéger les praticiens, les assistants, tout en garantissant une prise en charge de qualité aux patients.

Rayonnements (X, UV, Laser)



Pour les Rayonnements ionisants

- **Désigner une Personne Compétente en Radioprotection (PCR)** ou Conseiller en Radioprotection (CRP) en charge de la matérialisation du zonage et de l'évaluation des risques.
- **S'écartez de la source** : déclenchement à distance. À défaut, mettre en place un écran de protection ou porter un tablier plombé adapté
- **Ne pas exposer des femmes enceintes aux radiations ionisantes**
- **Porter des dosimètres** (résultats à transmettre au Médecin du Travail / SISERI) + **Suivi Individuel Renforcé** (tout le personnel même non salarié)

Pour les Rayonnements non ionisants

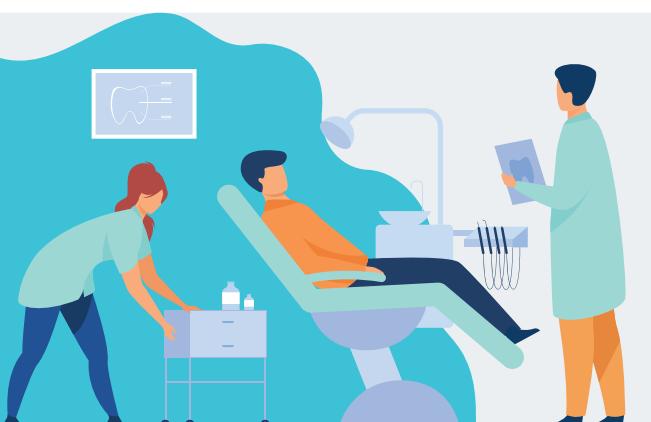
- **S'assurer du port des EPI :** lunettes de protection adaptées...

Pour tous les équipements

- **Effectuer les contrôles réglementaires réguliers** des équipements (par organisme agréé)
- **Former. Sensibiliser**

Risques biologiques et infectieux

- **Assurer une hygiène stricte** (lavage des mains, désinfection, stérilisation)
- **Privilégier les dispositifs médicaux à usage unique** (ne pas recapuchonner les aiguilles)
- **Afficher une conduite à tenir « Accidents Exposant au Sang »**
- **Utiliser et gérer les DASRI en toute sécurité** (ne pas dépasser la limite de remplissage du conteneur)
- **Aérer les locaux régulièrement**
- **S'assurer de la mise à jour des vaccinations** (DTP et Hépatite B) : responsabilité de l'employeur
- **Porter les EPI** : gants nitrile ou néoprène de préférence, masque IIR (à changer entre chaque patient), lunettes, blouse (entretien assuré par l'employeur)
- **Informier et sensibiliser** le personnel. Informer les femmes en âge de procréer
- **Ne pas manger ni boire sur le poste de travail**



Postures et TMS

- **Privilégier le mobilier réglable** (fauteuil inclinable, tabouret avec maintien lombaire ou selle, chariots à roulettes...)
- **Alterner les actes longs et les consultations plus courtes** lors de l'élaboration des plannings. Faire des pauses régulières
- **Travailler à 4 mains**
- **Adapter les postes informatiques à la tâche** (plaquette « travail sur écran » sur le site ahi33.org)



Risque chimique

- **Récupérer les Fiches de Données de Sécurité (FDS)** auprès des fournisseurs et **respecter leur contenu**. Suivre les règles d'utilisation et de concentration préconisées par le fabricant
- **Substituer les produits dangereux**. Limiter le nombre d'utilisateurs. **Éviter l'utilisation de produits pulvérisés**
- **Mettre en place des mesures de prévention collective** (ventilation, aération, produits prédosés...) et de **protection individuelle** (vêtement de travail, masque, gants, visière...)
- **Assurer un stockage sécurisé**. Respecter les incompatibilités entre les produits, ventiler...

Risques psychosociaux

- **Définir clairement les tâches** et les **répartir équitablement**
- **Communiquer et soutenir l'équipe**
- **Former à la gestion de conflits**
- **Éviter le travail isolé**. Mettre en place un dispositif d'alerte (téléphone, application PTI/DATI...)

Autres risques

- **Chutes de plain-pied** : Organiser le travail de façon à limiter les déplacements inutiles. Assurer des sols propres et antidérapants. Maintenir un bon éclairage des voies de circulation
- **Éclairage** : Assurer un éclairage adapté aux tâches à accomplir, sans éblouissement, en évitant les contrastes importants
- **Bruit** : Réduire le bruit (matériel silencieux...). Éviter de rester à proximité du générateur d'ultrasons pendant son fonctionnement. Isoler le compresseur
- **Équipements** : Former à l'utilisation et à l'entretien régulier des équipements de travail
- **Vestiaires et sanitaires** : Mettre à disposition des vestiaires et sanitaires adaptés (casiers à double compartiment pour séparer les vêtements de ville des vêtements de travail)
- **Locaux sociaux** : Permettre la prise de repas dans un espace séparé des vestiaires et des zones de stockage

Les travailleurs indépendants soumis aux rayonnements ionisants doivent bénéficier d'un suivi santé-travail.

